

FICHE THÉMATIQUE : COMMERCE DES ARMES EN FRANCE

POSITION D'AMNESTY INTERNATIONAL	Amnesty International ne prend pas position sur le commerce des armes en lui-même; elle est en revanche opposée aux transferts de technologies, d'équipements, de personnels et de programmes de formation militaire, de sécurité et de police (MSP) –ainsi qu'à tout soutien logistique ou financier à de tels transferts–quand on peut raisonnablement supposer qu'ils risquent de favoriser des violations graves des normes internationales relatives aux droits humains ou au droit international humanitaire et dès lors qu'ils sont réalisés en violation du Traité sur le commerce des armes (2014) ou de la Position commune de l'Union européenne sur les exportations d'armes (2008). L'organisation agit alors pour faire cesser ces transferts.
---	--

PRINCIPAUX FAITS SUR 2022

En 2022, la France reste le 3ème exportateur d'armes au monde. Les exportations d'armes de la France manquent toujours autant de transparence malgré l'inclusion (depuis 2020) des données du rapport annuel au Traité sur le commerce des armes dans le rapport annuel au Parlement sur les exportations d'armement. Pour la première fois en septembre 2022, le décret n° 2021-885 du 2 juillet 2021 relatif à l'information du Parlement sur la politique d'exportation en matière d'armement et de biens à double usage a été appliqué. Le ministère des Armées, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères ainsi que le ministère de l'Economie ont rendu compte des exportations d'armes classiques et de biens à double usage, ce qui inclut les technologies de surveillance. L'audition s'est tenue devant les élus de la commission des affaires étrangère et de la défense, à l'Assemblée nationale. Amnesty International France a publié une synthèse dénonçant une nouvelle fois le manque de transparence du gouvernement et a salué le dépôt d'une proposition de loi des sénateurs communistes en septembre 2022. Elle vise à renforcer le contrôle sur le commerce des armes et relative à la violation des embargos. Notre plaidoyer en matière de transparence et de contrôle parlementaire s'est accompagné d'un travail contentieux. Nous avons rencontré le bureau du procureur de la Cour pénale internationale (CPI) pour faire le suivi de la communication que nous avons déposée en décembre 2019 à l'initiative du Centre européen pour les droits constitutionnels et humains (ECCHR). La communication invite la CPI à enquêter sur les dirigeants d'entreprises de l'industrie de l'armement liés à des allégations de crimes de guerre. Cette tentative de saisine de la CPI a connu un développement au niveau national. Amnesty International France a soutenu en juin 2022, le dépôt d'une plainte de trois associations contre les entreprises d'armement françaises Thalès, Dassault Aviation et MBDA pour leur possible complicité dans des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité commis au Yémen.

LES TROIS CHIFFRES MARQUANTS SUR 2022

- La France selon les données de 2022 a livré en 2021 pour plus de 11 milliards d'euros de matériels de guerre et matériels assimilés. Elle n'avait jamais livré un tel montant financier depuis 2012.
- 3 827 licences à l'exportation ont été délivrées en 2021 tandis que 31 refus à l'exportation ont été notifiés dont 5 sur le fondement du respect des droits humains.

- 4 mois de retard : le rapport annuel au Parlement sur les exportations d'armement de la France a été rendu public fin septembre 2022 alors qu'il l'est habituellement en juin de l'année suite à sa diffusion au Parlement au plus tard le 1^{er} juin.

PRINCIPAUX MESSAGES

La transparence sur le commerce des armes est un enjeu majeur pour en assurer son contrôle. La transparence est indispensable pour que la société civile, les médias et les parlementaires aient un droit de regard, et puissent évaluer si la France respecte ou non ses obligations internationales. Les ventes d'armes de la France ne peuvent plus être passées sous silence. Le sujet des ventes d'armes doit devenir un véritable enjeu du débat démocratique et ceci, de manière permanente. Les parlementaires doivent mettre fin au mensonge d'État sur les ventes d'armes en contrôlant les ventes d'armes décidées par le gouvernement.

RECOMMANDATIONS

Amnesty International France exhorte le gouvernement comme les élus à travailler de concert à la mise en place d'une délégation parlementaire pour renforcer le contrôle parlementaire des ventes d'armes, même a posteriori, en restreignant le champ d'application du secret défense, et à agir pour améliorer la transparence.